

CHARTRE D'ENGAGEMENT DE DEMAIN - DIVERSITÉ & INCLUSION

Chez DEMAIN, nous sommes attaché.es à l'ouverture, la bienveillance et l'inclusion.

Nous avons comme projet de créer et maintenir un environnement de travail respectueux et inclusif pour toutes les identités, diversités ou singularités.

Nous nous engageons tous.tes individuellement et collectivement à y participer et à nous questionner pour toujours continuer à progresser, et à mettre en place les dispositifs nécessaires pour inclure tous.tes les collaborateur.ices.

En cas de ressenti et/ou de situation de discrimination, au cabinet ou chez nos clients, Demain applique 3 principes :

1

Soutien des réactions des témoins / victimes

Face à une situation de discrimination, Demain accepte que le.la collaborateur.ice puisse à chaud :

- Ne rien dire si il ou elle ne se sent pas à l'aise d'intervenir ou ne le souhaite pas
- Exprimer le fait qu'il ou elle n'est pas en accord ou à l'aise avec la situation
- Mettre fin à l'échange
- Quitter une réunion ou les lieux

Le.la collaborateur.ice **ne peut pas être sanctionné.e pour avoir réagi.**

2

Écoute et évaluation de la situation à froid

L'équipe D&I, ou les lanceurs d'alertes du cabinet sont à disposition pour **écouter le.la témoin ou victime**. La discrétion sera garantie (dans le cadre légal).

L'équipe D&I **discutera avec l'auteur.ice** sous réserve de l'accord de la victime.

En fonction de **l'analyse** faite de la **situation** par l'équipe D&I et/ou Yuzus, différentes actions pourront être mises en place.

3

Action rapide

Des **actions pour protéger le.la témoin ou victime peuvent être mises en place**, par exemple : changement des modalités de travail ou sortie de mission / projet.

Pour apaiser la situation, l'équipe D&I peut mettre en place une **médiation**.

Dans certains cas, des **sanctions** peuvent s'appliquer envers les **auteur.ices** pouvant aller de l'avertissement, à la mise à pied jusqu'au licenciement pour faute grave.

Si vous êtes témoin ou victime, ou si une personne vous rapporte un récit ou le ressenti d'une discrimination, vous pouvez contacter l'équipe D&I et / ou les lanceurs d'alerte. Vous pouvez également saisir des organismes externes comme le défenseur des droits et / ou porter plainte.